

Document d'entrée en relation



Réalisé le 18/10/2023 par votre conseiller

Michael BRAKA

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL

Conformément à la réglementation, et notamment aux articles 325-5 du Règlement Général de l'AMF et L.521-2 du Code des assurances

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255

13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS, Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Présentation

Notre entreprise

Le présent document d'entrée en relation est un élément essentiel de la relation entre le client et le cabinet **AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL**. Elle résume toutes les informations légales que votre conseiller doit vous avoir communiquées dès le début de la relation d'affaires. Vous avez choisi, ou êtes sur le point, de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

- Notre dénomination sociale et nos coordonnées ;
- Numéro d'immatriculation unique de l'intermédiaire qui nous a été délivré par l'ORIAS, avec la mention des différents métiers réglementés pour lesquels nous avons obtenu notre immatriculation sur le Registre, vérification possible sur le site internet ORIAS : www.orias.fr/welcome
- L'identité de notre association professionnelle ;
- Les statuts réglementés dont nous relevons ;
- L'identité des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels nous entretenons une relation significative de nature capitalistique ou commerciale ;
- Les statuts réglementés dont nous relevons ;
- Notre procédure de recours et de réclamation ;
- Nos autorités de contrôle.

Les sigles / acronymes suivants seront repris dans le présent document :

ORIAS : Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance

ANACOFI-CIF : Association Nationale des Conseils Financiers-CIF

AMF : Autorité des Marchés Financiers

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

CIF : Conseiller en Investissements Financiers

COA : Courtier en Assurance

CNIL : Commission Nationale Informatique et Liberté

RGAMF : Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

SFDR : *Sustainable Finance Disclosure Regulation*

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255

13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS , Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Renseignements obligatoires

Votre conseiller

Nom	Michael BRAKA
Dénomination sociale	AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL
Forme sociale	SAS, société par actions simplifiée
Capital social	1 000 €
RCS	824 197 255 RCS Paris
SIREN	824197255
Code APE (NAF)	70.22Z
N° TVA intracommunautaire	FR 85 824197255
Adresse	13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS
Téléphone	+33 6 63 04 50 79
Email	contact@ava-invest.fr
Site internet	www.ava-invest.fr
Diplômes, titres, certifications	Master I Droit des Affaires

Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est enregistré au Registre Unique des intermédiaires en assurance, banque et finance auprès de l'**ORIAS** sous le numéro d'immatriculation **17002074**.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

Conseiller en investissements financiers (CIF)

L'autorité de tutelle est l'**Autorité des Marchés Financiers (AMF)**, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 002 (www.amf-france.org).

Membre de l'association professionnelle, Association Nationale des Conseillers Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'AMF, votre conseiller respecte un code de bonne conduite qui l'oblige :

- à agir de manière honnête, impartiale et professionnelle, et ce au mieux des intérêts des clients,
- à disposer des ressources et procédures nécessaires pour mener à bonne fin ses activités,

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255
13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS , Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers



- à s'informer de la situation de ses clients, de leur expérience et de leurs objectifs financiers,
- à transmettre d'une manière appropriée, les informations utiles dans le cadre de la relation avec ses clients,
- à se conformer à toutes les réglementations applicables à l'exercice de ses activités,
- à respecter le secret professionnel,
- s'interdire de recevoir des fonds en dehors de ceux destinés à rémunérer l'activité.

Les **conseils donnés en matière d'investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cadre d'une prestation de conseil non indépendante, AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL est susceptible de percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires, en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil portant sur une analyse restreinte de différents types d'instruments financiers, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers.

Dans le cadre de notre activité, nous vous informons que notre cabinet ne détient pas de participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit. Nous attestons qu'aucun prestataire de services, aucune société de gestion de portefeuilles et aucun partenaire ne possède une quelconque participation ou exerce de droits de vote au sein de notre capital social.

Pour le cas où nous serions amenés à vous proposer des produits tenant compte de « facteurs de durabilité », nous vous informons que ces produits sont sélectionnés au regard de la réponse qu'ils apportent aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Cette prise en compte portera notamment sur une analyse de la proportion de vos investissements dans (i) des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne du Règlement Taxonomie, (ii) des investissements durables au sens du Règlement SFDR ainsi que (iii) les « principales incidences négatives des produits conseillés.

Courtier en assurance (COA)

L'autorité de tutelle est l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS (<https://acpr.banque-france.fr/>).

Membre de l'association professionnelle ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR, votre conseiller fait la promotion auprès de clients ou de clients potentiels de services de courtage et/ou d'intermédiation en assurance.

Courtier en assurance

Votre conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article R.519-4 1° du code des assurances). Votre conseiller vous propose un service de recommandation personnalisée, en vous expliquant notamment pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à vos exigences et à vos besoins (**Service de conseils de niveau 2** au sens de l'ACPR Principe du conseil en assurance du 18 octobre 2018).

Conformément aux articles L.521-2 et R.521-1 du Code des assurances, dans le cadre de notre activité d'intermédiaire en assurances, nous vous informons que notre cabinet, ne détient pas de participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit. Nous attestons qu'aucun prestataire de services, aucune société de gestion de portefeuilles et aucun partenaire ne possède une quelconque participation ou exerce de droits de vote au sein de notre capital social.

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255
13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS, Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers



Encaissement de fonds

Le cabinet n'est pas autorisé à encaisser des fonds, effets ou valeurs à l'occasion de ses opérations autre que ceux représentatifs de rémunération ou de sa commission.

Évaluation périodique

Le cabinet indique à ses clients qu'il s'oblige à une évaluation périodique **annuelle** de l'adéquation des produits d'investissement recommandés, comportant une déclaration mise à jour sur la manière dont l'investissement fondé sur l'assurance répond aux préférences, aux objectifs et autres caractéristiques du souscripteur.

Agent immobilier

L'autorité de tutelle est la **Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF)**.

Votre conseiller est titulaire de la carte de Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° **CPI 7501 2017 000 017 726** délivrée par la **CCI de PARIS**.

Dans le cadre de cette activité, le cabinet ne peut recevoir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou profession.

Modes de rémunération

La rémunération du Cabinet s'effectue sur les instruments financiers par :

- Honoraires :
 - Honoraires au temps passé pour le conseil juridique et/ ou fiscal (240€ TTC)
- Rétrocessions :

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Les différents modes de rémunération sont présentés par produit en annexe du présent document.

Dans le cadre de notre relation commerciale, nous pourrions communiquer par mail (contact@ava-invest.fr) ou par téléphone (+33 6 63 04 50 79).

Partenaires et fournisseurs

Nos partenaires financiers :

Dénomination	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Axa France Vie	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
BNP PARIBAS - Cardif	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
Swisslife Assurances	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
MMA Groupe COVEA	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
ODDO BHF (Allianz, Generali)	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
Primonial partenaires (Suravenir, Sogecap)	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
Vie + Groupe Suravenir	Compagnie d'assurance	Convention de Courtage	Commissions
Primonial REIM	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions
PERIAL	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions
PAREF Gestion	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions
SOFIDY	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255

13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS, Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Dénomination	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
VOISIN	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions
CORUM	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions
EURYALE	Société de gestion SCPI	Convention de Distribution	Commissions
ECOFIP	Opérateur LODEOM	Convention de Distribution	Commissions
SATIA CONSEIL	Opérateur LODEOM	Convention de Distribution	Commissions
STAR INVEST	Opérateur LODEOM	Convention de Distribution	Commissions

Assurances professionnelles

Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière :

La société **AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL** dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

La société ne dispose pas de garantie financière dans la mesure où elle ne reçoit aucun fonds directement de la part de ses clients.

Montants des garanties souscrites :

Nom de la compagnie : **AIG Europe S.A.**
 Adresse de la compagnie : **TOUR CB21-16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE,**
 Numéro de police : **2.401.395/oc100000561**

Activités	Garanties	Franchises
CIF	1 500 000 €	0 €
Courtage assurances	2 000 000 €	0 €
Transaction immobilière	1 500 000 €	0 €
Conseil juridique	70 000 €	0 €

Procédure de recours et de réclamation

Modalité de saisine de notre entreprise

En cas d'incompréhension ou réclamation, le **Service Réclamations** prend en charge vos demandes dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au Client dans ce délai
- Deux mois maximum entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au Client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Vous pouvez nous joindre :

Par courrier : AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL - SERVICE RECLAMATION - 13 RUE ALBERT 75014 PARIS
 Par téléphone : 06630450479
 Par mail : contact@ava-invest.fr

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255

13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS , Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.



Modalité de saisine du médiateur

Si un litige persiste après la réponse donnée par le Service Réclamations du Cabinet, vous pouvez solliciter un médiateur :

Si vous êtes une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS,

Si vous êtes un particulier, pour les activités de conseil en investissements (CIF) : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), 17 place de la bourse, 78082 Paris Cedex 02, site web : amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation.

Pour les activités d'assurance (COA) : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09, site web : mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur

Pour les activités immobilières (Agent immobilier) : La Médiation de la consommation, AMN Conso, 2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES, site web : anm-conso.com/site/particulier.php

Vous conservez, par ailleurs, la faculté de saisir le tribunal compétent.

Traitement des données personnelles

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD), le Cabinet **AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL** dans le cadre de ses activités est amené à traiter des données à caractère personnel vous concernant vous et vos proches, notamment des données d'identification, et informations d'ordre économique, bancaire ou financière.

Le traitement de ces données a pour finalité l'exercice de nos différentes activités : **Bilan et suivi économique, patrimonial et fiscal - Recommandations d'investissements financiers (CIF), assurantielles (Courtier d'assurances) ou immobiliers (Transaction)**

Les données collectées seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles, et pour une durée de **5 ans**.

Le responsable du traitement des données personnelles du Cabinet est **M. Michael BRAKA**, auprès duquel vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, de limitation et portabilité des données par mail à l'adresse suivante **contact@ava-invest.fr**.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation en saisissant la CNIL.

Signature

Le(s) Client(s) atteste(nt) avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.

Le Conseiller

Michael BRAKA



Le(s) Client(s)

Prénom(s), NOM(s), et signature :

Date et lieu :

AVA INVESTISSEMENTS CONSEIL, SAS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €, SIREN n°824197255, RCS 824 197 255 RCS Paris, NAF 70.22Z, n° TVA intracommunautaire FR 85 824197255

13 RUE ALBERT SOREL 75014 PARIS, Téléphone +33 6 63 04 50 79 / Email contact@ava-invest.fr / www.ava-invest.fr

Conseiller en investissements financiers (CIF), membre de l'association ANACOFI CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Les activités CIF sont contrôlables par l'AMF. Courtier en assurance (COA), enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°17002074, membre de l'association ANACOFI COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR. Les activités COA sont contrôlables par l'ACPR. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, membre de l'association ANACOFI IMMO carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 017 726 délivrée par la CCI de PARIS, absence de garantie financière, non détention de fonds pour compte de tiers

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier.

